

Initiative d'habitation protégée (IHP) pour étudiants sur le site de l'UCL à Woluwé

Depuis novembre 2011, l'UCL a choisi de rassembler sous un label unique les étudiants qui de par un handicap, une maladie grave, un trouble de santé mentale ou une activité sportive ou artistique de haut niveau, ne peuvent s'engager dans un cursus universitaire sans aménagements particuliers. Le « PEPS » (Projet pour étudiants à profil spécifique) était né. Il s'agissait d'un réel engagement de l'université de démocratiser l'accès à l'université pour des catégories d'étudiants qui auraient pu y renoncer de par la difficulté de combiner particularité et étude.

Nous savons aujourd'hui que chez les jeunes de 15 à 24 ans, la prévalence des troubles mentaux au cours des 12 derniers mois était de 18%. De plus, les jeunes adultes sont souvent moins susceptibles d'utiliser les services de santé mentale « classiques » que les autres groupes d'âge. Pourtant, le début des troubles perturbe souvent le parcours éducatif des ces jeunes et peut provoquer une interruption temporaire ou permanente du cursus. Des études démontrent que sans un soutien adéquat, les tentatives de réintégration sont le plus souvent infructueuses.

C'est donc pour aborder plus spécifiquement cette population émergente, que le Groupe hospitalier La Ramée-Fond'Roy, en partenariat avec l'UCL, propose l'ouverture de 8 places d'initiative d'habitation protégée (IHP) sur le site de l'UCL à Woluwé à partir de la rentrée académique 2014-2015. On entend par initiative d'habitation protégée (IHP) l'hébergement et l'accompagnement de personnes qui ne nécessitent pas un traitement hospitalier et qui, pour des raisons de santé mentale, doivent être aidées dans leur milieu de vie et de logement pour l'acquisition d'aptitudes sociales. Le séjour dans une IHP est justifié aussi longtemps que le projet universitaire est en cours. Les 8 chambres seront réparties sur 3 plateaux de kots communautaires dans le bâtiment « La Vecquée ».

Les étudiants concernés seront en contact réguliers avec des pairs et pourront bénéficier d'un encadrement psychopédagogique et social pouvant se déplacer sur le lieu de vie. Cet encadrement sera en lien étroit avec le service d'aide aux étudiants de l'UCL.

Les conditions d'admissions sont :

- Présenter un trouble de santé mentale stabilisé.
- Etre régulièrement inscrits à l'UCL sur le site de Woluwé. L'accès à des étudiant(e)s d'une haute école du site de Woluwé est envisageable mais non prioritaire.
- Il peut s'agir d'une première inscription à l'université ou d'un étudiant(e) présentant un trouble de santé mentale ayant échoué ou désirant se réorienter et pour qui ce projet spécifique augmenterait les chances de réussite et d'intégration.
- L'étudiant(e) s'inscrit dans le projet idéalement avant le début de l'année et est censé y rester toute l'année académique.
- Néanmoins, une admission peut être envisagée pour un(e) étudiant(e) en phase de rétablissement et de réintégration universitaire après une décompensation psychologique ou psychiatrique. Dans ce cas, le rythme d'admission n'est pas lié au calendrier académique.

La sélection des candidatures se ferait au sein d'un comité incluant des membres de l'IHP et du service d'aide aux étudiants.

Les candidatures sont à adresser par e-mail au Prof Vincent Dubois (vincent.dubois@uclouvain.be) et à Monsieur Bernard Dehan (b.dehan@uclouvain.be)